

Le projet en bref

Le projet de la cuma Verteillacoise est récent, avec une réflexion initiée en 2015 et un outil de séchage en service depuis le printemps 2017, sur la commune de Bertic-Burée en Dordogne. Jean-Philippe Cheyssou, agriculteur, et Jean-Paul Dudignac, entrepreneur de travaux agricoles ont été à l'origine de cette réflexion. Le projet s'est concrétisé par la création de la cuma Verteillacoise, et l'achat en fin d'année 2016 d'un séchoir à bottes d'occasion.

Neuf adhérents situés à moins de 15 km de l'outil sèchent de la luzerne avec ce séchoir double flux. C'est l'unique investissement de la cuma, la prestation de récolte, mise au séchoir et entreposage des bottes étant réalisé par l'entreprise de Jean-Paul Dudignac.

La commercialisation du fourrage est à la charge de chaque adhérent.



Chargement du séchoir à bottes. Crédit photo : Entraid'

Le groupe en bref

Le groupe est composé de neuf adhérents, dont un entrepreneur de travaux agricoles. Jean-Paul Dudignac réalise ainsi l'ensemble du travail de récolte, mise au séchoir et stockage, en plus d'être trésorier et adhérent de la cuma.

Les adhérents sont localisés sur un périmètre de 15 km autour du séchoir. 92 hectares sont souscrits au sein de la cuma. Le four a une capacité de séchage équivalente à 130 hectares. Certains des agriculteurs du groupe sont en conversion vers l'agriculture biologique. Sur les neuf adhérents, quatre sont éleveurs, et utilisent le séchoir pour de l'autoconsommation et de la vente, et cinq sont céréaliers.

Le groupe va probablement s'élargir et accepter quelques nouveaux adhérents dans les prochains mois, dans la limite des besoins des adhérents actuels, et des capacités du séchoir.

Le contexte agricole

La cuma Verteillacoise est située dans l'extrême-sud du Vertéillacois, au Nord-Ouest de la Dordogne. Le Vertéillacois est un territoire de plaine, dont l'exploitation est principalement céréalière. La zone Sud du territoire est cependant orientée polyculture-élevage, avec un paysage plus vallonné.

D'après les acteurs du projet, le secteur est à dominante céréalière, avec une proportion similaire d'exploitations purement céréalières et d'exploitations d'élevage, mais une taille supérieure pour les exploitations céréalières. Les exploitations ont une taille moyenne de 100 à 150 ha. Les sols sont argilo-calcaires et riches en potasse.

L'élevage est principalement bovin viande, les exploitations laitières étant en disparition sur le secteur et les exploitations ovines et caprines étant rares. La majorité (les ¾) des exploitations d'élevage cultivent de la luzerne dans un objectif d'autoconsommation.

Les exploitations laitières sur le territoire qui souhaitent améliorer leur autonomie protéique sont demandeuses de luzerne de première coupe, plus abordable qu'une luzerne de seconde coupe car un peu moins qualitative. Pour ce produit le marché est donc relativement local. La seconde et troisième coupe est principalement revendue par la coopérative Grasasa, coopérative de déshydratation située au sud de la Dordogne (voir fiche descriptive « Coopérative Grasasa »)



Localisation de la cuma Verteillacoise, au Nord-Ouest de la Dordogne. La coopérative Grasasa est située à 70 km au sud.

Le groupe et la démarche collective

Le projet a été initié en septembre 2015, avec un échange entre Jean-Paul Dudignac et Jean-Philippe Cheyssou au sujet du problème de l'ambroisie (plante invasive constituant une problématique forte dans la région). La diversification de la rotation permettant de limiter ce fléau, Jean-Paul Dudignac suggéra à Jean-Philippe Cheyssou de faire de la luzerne. Cela initia l'idée d'un investissement dans un séchoir de fourrages. En effet, la culture de luzerne existait déjà sur le territoire, mais seulement pour de l'autoconsommation, donc prioritairement dans les exploitations d'élevage. Les porteurs de projet ont identifié la luzerne comme réponse, pour les exploitations céréalières, à la nécessité de trouver de nouveaux débouchés rémunérateurs, et de trouver des solutions vis-à-vis de l'ambroisie.

En février 2016, une réunion a été organisée à la cuma Allemans, dans laquelle Jean-Philippe Cheyssou est adhérent. Le projet de séchoir a été présenté, mais la cuma n'a pas suivi le projet. Ce projet se basait à l'époque sur un investissement en équipement neuf.



Ambroisie dans un champ de tournesol. L'ambroisie est une plante invasive particulièrement problématique pour les agriculteurs du secteur. Elle entraîne de fortes baisses de rendement. Crédit photo : Anova-Plus

Suite à la manifestation de plusieurs agriculteurs intéressés, le groupe créa sa propre cuma (création en septembre 2016, lancement effectif en décembre 2016). Le choix porta finalement sur un investissement dans du matériel d'occasion. Le séchoir fut livré début janvier 2017.

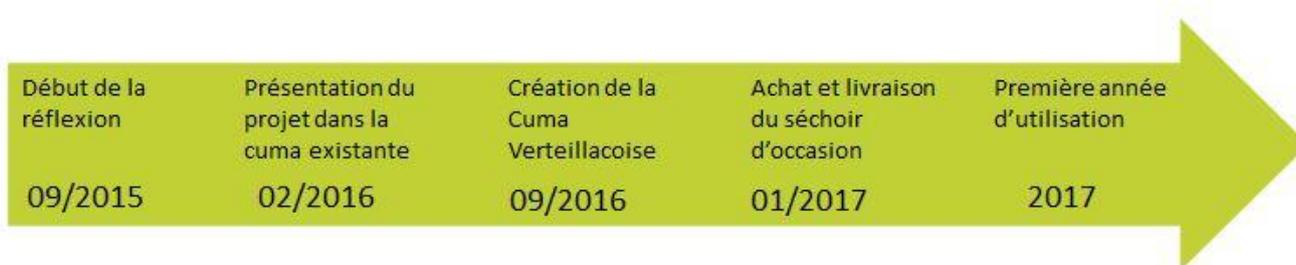
Le projet a été accompagné par différents collectifs : la FDcuma de Dordogne (aide administrative), Grasasa (appui technique, administratif), le Conseil Général (aide financière).

Deux entrepreneurs, dont Jean-Paul Dudignac, étaient partie prenante du projet au départ. Le second s'est désisté début 2017.

Les neuf adhérents sont impliqués, ils aident au fonctionnement du séchoir si nécessaire, et deux à quatre d'entre eux forment un « noyau dur », se rencontrant régulièrement pour échanger sur le projet. Il s'agit du président, vice-président, trésorier et secrétaire de la cuma. L'intérêt pour les adhérents est notamment l'opportunité de commercialisation de luzerne, permise par ce mode de séchage.



Les responsables de la cuma Luzerne Verteillacoise. Crédit photo : cuma Verteillacoise



Un projet récent, avec un séchoir mis en service en 2017

Description plus détaillée du projet

Le projet s'est concrétisé par l'achat d'un séchoir double flux d'occasion, de marque Clim'air. L'investissement total s'est élevé à 70 K€ (comprenant le terrassement, le transport : 35 K€, et le séchoir : 35 K€). En comparaison, le prix d'un séchoir Clim'air neuf s'élève à 150 K€.

Le groupe a aussi bénéficié d'une aide du Conseil Régional de près de 18 K€, ce qui a aussi contribué à alléger l'investissement.

Les rendements en luzerne vont jusqu'à 14-15 tMS sur la région. Cette année, le groupe a produit en moyenne 7 tMS de luzerne jusqu'à la mi-juin, valorisées 125 €/t sur la première coupe, et 140-150 €/tonne sur la seconde. La prestation de récolte, séchage et stockage réalisée par l'entrepreneur coûte 400 €/hectare aux adhérents (pour trois coupes).

Le séchoir permet de sécher 30 bottes en une journée (l'équivalent de 3 ha de luzerne). C'est donc le four qui commande la fauche, et l'entrepreneur qui organise les plannings de récolte. Le séchoir fonctionne au fuel. Le groupe a des projets pour compléter avec des énergies renouvelables (photovoltaïque ou granulés bois...).

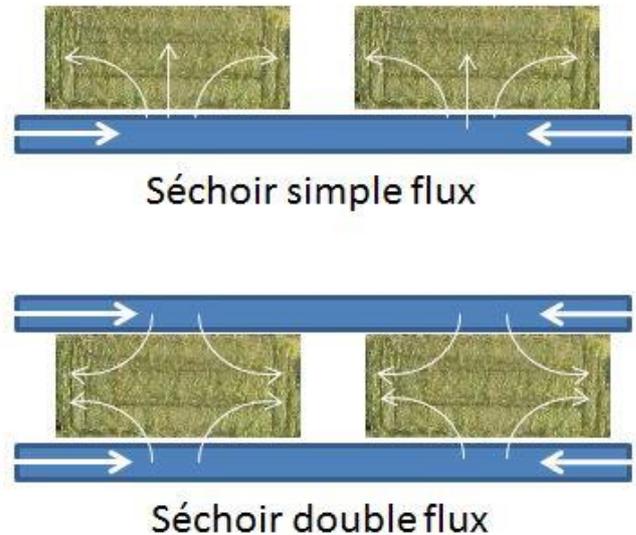
Le bâtiment de stockage a une capacité de 800 m² au sol. L'objectif est que les produits restent stockés le moins longtemps possible.

L'ensemble du travail de fauche, andainage, et séchage est réalisé par l'entrepreneur, et refacturé aux adhérents à hauteur de 400 €/hectare de luzerne. Cette nouvelle activité engendre pour l'entreprise de travaux agricoles un surcroît de travail qui lui permet d'embaucher deux personnes dès le mois d'avril (normalement embauchées seulement à partir de juillet). L'entreprise a aussi investi dans un andaineur à peigne, en raison des terres caillouteuses. Un conservateur à base d'azote est distribué sur l'andain au moment du pressage.

Pour la récolte, l'entrepreneur fauche en pleine chaleur (la luzerne se charge en sucres pendant la journée), andaine deux jours après et presse et sèche le lendemain. L'objectif est de sécher la luzerne à 15 % d'humidité, ce qui est possible grâce au séchoir. En foin, la luzerne atteint 25 à 30% d'humidité, avec une durée de séchage plus longue, ce qui engendre une moins bonne qualité de fourrages.

La récolte se fait à 15 km au maximum du séchoir. Au-delà, les coûts de transports ont été estimés comme trop élevés. L'objectif de surfaces pour saturer le séchoir est de 130 à 140 hectares.

La cuma est satisfaite du séchoir. Celui-ci a cependant nécessité une recherche des bons réglages au départ, notamment sur l'intensité du pressage des bottes (lorsque le pressage est trop important, l'air passe mal dans les bottes).



Principe de fonctionnement de deux séchoirs à bottes : simple flux et double flux. Les flux d'air chaud et sec envoyés dans la botte sont représentés par des flèches blanches

Les produits sont valorisés auprès de deux producteurs laitiers du secteur, qui achètent 1700 bottes. Cette opportunité a étonné les porteurs de projet, qui n'imaginaient pas pouvoir valoriser le produit localement (ils ressentaient une certaine animosité vis à vis du projet au départ). Le reste des produits est vendu en majorité par la coopérative Grasasa. En juin 2017, 92 hectares sont souscrits au niveau de la cuma. La surface réellement exploitée sera supérieure, jusqu'à 130 hectares. Le fourrage séché sera presque exclusivement de la luzerne, en raison de la forte valeur ajoutée de ce produit.

En perspective, les responsables de la cuma souhaiteraient créer une autre unité de séchage à proximité, sous la forme d'une usine de déshydratation ou d'un autre séchoir. L'objectif serait de proposer un volume plus important, en nombre d'hectares, pour permettre aux adhérents d'engager davantage de surface (et bénéficier de la marge intéressante de la luzerne), et proposer ce service à d'autres agriculteurs qui seraient intéressés. Les autres cuma du secteur ne sont pour l'instant pas intéressées par ce type de projet (seule à 70 km de la cuma, la société Durepaire a récemment construit une unité de séchage de luzerne et bois, alimentée par de la paille). La création d'une unité de séchage pourrait s'appuyer sur un projet du conseil général de monter un méthaniseur (tout début de réflexion).

La cuma réfléchit aussi à créer une comptabilité « groupée », de façon à faciliter la commercialisation des bottes, et limiter les factures multiples aux clients (lorsqu'un client achète de la luzerne en provenance de plusieurs exploitations).

Premiers retours d'expérience

Les adhérents avaient des craintes au départ au sujet de la commercialisation. Le projet a cependant été vite connu, et quelques éleveurs ont souhaité essayer ce fourrage. La vente s'est ensuite développée par bouche-à-oreille. La luzerne de première coupe, abordable pour les éleveurs laitiers conventionnels (125 €/t) se vend bien au niveau local. Cependant, la luzerne « quatre étoiles », à 165 €/t semble plus difficile pour le groupe à écouler (peu de labels ou d'appellations sur le secteur, qui pourraient justifier un achat de produits plus qualitatifs par les élevages locaux). La cuma a alors décidé de se rapprocher de Grasasa, qui dispose de circuits de commercialisation, et est intéressée par ce type de produit.

Le projet a aussi été peu pris au sérieux au départ, par les agriculteurs et cuma locales. Le soutien de Grasasa et du conseil régional ont été déterminants dans son aboutissement.

La cuma reste en contact avec Grasasa, sur des échanges techniques, et la valorisation commerciale. La coopérative de déshydratation souhaitait participer à l'investissement dans la cuma au départ, ce que les responsables ont refusé, pour rester indépendants.

L'investissement dans un équipement d'occasion est aussi ce qui a permis au projet d'aboutir. Sans cela, le projet aurait été sans doute jugé trop risqué, car les porteurs de projet n'étaient pas certains des débouchés.

Les agriculteurs, par le développement de la luzerne sur le secteur, espèrent réguler le développement de l'ambrosie. Cette plante invasive est aussi responsable de baisses de rendement importantes sur les cultures conventionnelles telles que le tournesol. La chambre d'agriculture s'intéresse à la question et réalise un suivi.

L'humain, premier facteur de réussite

D'après les porteurs du projet, l'aspect humain et l'entente au sein de la cuma représente le facteur le plus décisif pour la durabilité de ce type de projet. Malgré les difficultés, si un **noyau d'adhérents** reste **suffisamment solide** pour soutenir le projet, ils peuvent chercher et trouver ensemble des solutions pour faire avancer le projet, ce qui soutient sa pérennité.

Pour en savoir plus

Contacts :

- Le président de la cuma : Jean-Philippe Cheyssou, fonfillonne@orange.fr
- Le trésorier de la cuma, et entrepreneur de travaux agricoles : Jean-Paul Dudignac, jean-paul.dudignac@orange.fr

Ressources complémentaires :

- Article paru dans Réussir le Périgord le 9 juin 2017 (n° 2255) [Un séchoir à luzerne en Verteillacois](#), Leatitia Lemaire.
- Album du territoire - Communauté de communes du Verteillacois (CAUE de la Dordogne, 2008)

Contact projet Luz'co : fabien.valorge@cuma.fr - 02 99 54 85 44

Document réalisé par Camille Morel et Fabien Valorge (FRcuma Ouest) en août 2017
dans le cadre de Luz'co : projet casdar d'innovation et de partenariat sur la période 2016 > 2019

Piloté par : 

En partenariat avec :

- Arvalis, Idele, Itab
- Chambre d'agriculture 14, Chambre d'agriculture 38
- EPLEFPA de Cibesins, EPLEFPA de Vire
- FRcuma Basse-Normandie, FNcuma et FRcuma Rhône-Alpes
- Littoral Normand
- Segrafo Bretagne

Et cofinancé par :



Compte d'Affectation Spéciale
« Développement Agricole et Rural »